

DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2020-2021

Domaine	Design et arts visuels
Filière	Arts visuels
Titre du module	Pratiques et recherches 2 – préparation à la Master Thesis
Type de module	Module d'approfondissement – Module obligatoire*
Code	MAApr201
Type de formation	Master HES-SO en Arts visuels
Crédits ECTS	12 ECTS
Semestre	Semestre 2
Lieu	EDHEA – Ecole de design et haute école d'art du Valais
Prérequis	Pas de prérequis
Langues principales	Anglais, français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Formuler un projet artistique, en définir les grandes lignes en l'inscrivant dans un horizon problématique déterminé.</p> <p>Être en mesure d'identifier les questions liées aux modules de la Master Thesis, d'amorcer une recherche, d'expérimenter et de collecter les archives et documents nécessaires à l'élaboration des phases suivantes du travail de mémoire et de projets artistiques.</p>
Contenu et formes d'enseignement	Dans la phase préparatoire de la Master Thesis, la poursuite du travail se fait en vue de la réalisation du projet de recherche artistique. Il s'appuie sur des cours séminaires de méthodologie de rédaction ainsi que sur des séances de tutorat individuelles ou collectives pour le suivi du mémoire.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité aux cours et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. L'évaluation met l'accent sur la qualité de la recherche dans sa réalisation (soin de la langue écrite et orale, précision du vocabulaire, langage soutenu et spécifique, structuration des présentations orales, adéquation du dispositif de présentation avec les arguments théoriques et la réalisation par les moyens de la reproduction technique). Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalité de remédiation	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
Enseignant.e.s	Faculté et invité.e-s
Nom du/de la responsable du module	Petra Koehle, coordinatrice de l'Orientation MAPS
Descriptif validé le	09.09.20
Par	Federica Martini, responsable de la filière Arts visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020.